

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 24 Nivôse, an V.

( Vendredi 13 Janvier 1797. )

*Contribution de cinq millions et levés de 25 mille hommes, demandées par le général Buonaparte à la municipalité de Milan. — Bruit d'une expédition prochaine des Français dans la Romagne. — Anecdote sur la mise en liberté du général Kosciusko. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Détails sur les derniers troubles arrivés aux Cayes. — Projet de résolution pour l'organisation de la gendarmerie nationale.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## TYROL.

*De Botzen, le 20 décembre.*

La rigueur de la saison a obligé nos troupes d'entrer en cantonnement. Le général Davidovich étant malade à Roveredo, le général prince de Reuss a pris le commandement *ad interim*.  
Nous apprenons de Milan, que le général Buonaparte ayant fait venir chez lui deux membres de la municipalité, leur a demandé 5 millions de liv., payables dans trois jours; ils ont exigé en outre une levée de 25 mille recrues pour renforcer l'armée française. On assure que ces deux demandes ont été refusées, & que les deux membres ont déclaré nettement qu'il étoit impossible de rassembler une pareille somme, & encore moins une telle quantité de recrues.  
Le général a aussi, dit-on, exigé une forte somme d'argent de la province de Bologne, & 1500 bœufs de celle de Ferrare.

## ITALIE.

*De Gènes, le 22 décembre.*

Nous n'avons ici aucune nouvelle de la flotte combinée; & si on aperçoit quelque vaisseau de guerre, il est anglais.  
On parle de nouveau d'une alliance défensive & offensive entre la cour de Turin & la république française. Il semble d'abord, par les réformes faites dans le militaire, que le roi de Sardaigne ne songe point à prendre part à la guerre; mais ces réformes ne l'empêcheroient pas de rassembler bientôt son armée & de l'augmenter, parce qu'il a conservé les cadres de tous les corps. Cette alliance établirait les Français plus solidement en Italie, & annoncerait qu'ils ont résolu d'en chasser l'empereur. Il est question d'une expédition prochaine des Français en Romagne. Il est probable que dès qu'ils pourront détacher une division, ils iront attaquer l'armée papale qui se rassemble à Faenza, dans le voisinage de Bologne.

Les français ont intérêt de mettre le pape hors d'état de profiter des événemens pour rentrer dans Bologne & Ferrare. D'ailleurs ils ont besoin de munitions & de provisions; & S. S. prend soin de leur former des magasins. La cour de Rome a rejeté des propositions de paix plus modérées, parce qu'elle comptoit sur l'alliance de Naples; elle continue aujourd'hui d'armer, parce qu'elle a une entière confiance dans les secours promis par l'empereur. Probablement elle donnera de nouvelles preuves qu'elle n'est pas infallible dans sa politique.

On parle d'une lettre du commandant de la Lombardie; le général Baraguey-d'Hilliers, dans laquelle il assure, dit-on, les milanais, qu'ils jouiront de leur liberté & de leur indépendance. On ne sait pas encore si les milanais envoient des députés à la confédération cispadane qui doit se tenir le 27 à Reggio. Leur intervention à ce congrès seroit une nouvelle preuve que l'on a décidé de rendre la Lombardie indépendante.

## ALLEMAGNE.

*Extrait d'une lettre particulière écrite de Hambourg, le 29 décembre.*

.... Je ne puis me dispenser de vous faire part d'une anecdote toute récente que je viens de lire dans une lettre de Riga. On vint un jour annoncer à Kosciusko, dans sa prison, la visite d'un Russe qui se disoit ami du nouvel empereur. Kosciusko ne connoissoit pas Paul I. Je viens de voir l'empereur, lui dit l'inconnu; il estime votre courage & plaint votre destinée. Il est même disposé à vous rendre la liberté, mais à une condition. — Quelle est-elle, dit Kosciusko? — De donner votre parole d'honneur que vous ne vous mêlerez plus des affaires de Pologne. La politique & la guerre ont fixé la destinée de ce royaume. Un changement de système ne feroit qu'amener de nouveaux troubles. L'empereur veut la paix; prouvez-moi que vous ne ferez rien qui puisse troubler le système établi, & donnez-moi la main comme gage de votre parole. — Je le promets, dit Kosciusko, en présentant la main à l'inconnu; je serai fidèle à ma parole; & il m'en coûtera d'autant moins que j'ai l'intime persuasion que toute tentative, pour rendre à ma patrie

on ancien indépendance, seroit inutile pour elle & funeste à ceux qui s'y devoient. — C'est l'empereur lui-même qui reçoit votre promesse, lui dit alors l'inconnu; j'y compte. Dès ce moment vous êtes libre. Je joins à votre liberté une pension de 10 mille roubles, avec cette maison que vous voyez près d'ici, ajouta-t-il, en lui montrant un bâtiment assez voisin de la prison. Le desir que vous restiez en Russie; mais vous êtes le maître d'aller vous établir ailleurs. On imagine aisément la surprise & la reconnaissance que Kosciusko témoigna d'un procédé si généreux. Mais on assure qu'il est déterminé à passer en Amérique.

En vous mandant cette anecdote, je voudrais bien n'avoir aucun doute sur l'authenticité du fait. Pourquoi faut-il être si circonspect à croire qu'un souverain a dit ou fait ce qu'il auroit si bonne grace à faire ou à dire? Y a-t-il eu jamais un grand prince dont un pareil trait n'honorât la mémoire? Puisque cette idée est venue à quelqu'un, pourquoi ne seroit-elle pas venue à celui à qui elle seroit le plus profitable? Pourquoi Paul I n'auroit-il pas eu la fantaisie de signaler le commencement de son règne par une bonne & généreuse action, dont la simplicité releveroit encore le mérite? Comparez ce qui lui en eût coûté avec ce qui lui en reviendroit de gloire. Un homme privé ne peut s'honorer par une action généreuse, qu'en sacrifiant ou un moyen de jouissance, ou un sentiment qui lui est cher. Un souverain, sans se priver du moindre plaisir, peut se faire avec quelques paroles, non seulement un nom immortel, mais encore un souvenir éternellement doux pour sa conscience: comment se fait-il que les princes ne fassent pas plus souvent ce calcul?

*O fortunatos nimium sua si bona norint!*

*De Francfort, le 29 décembre.*

Les papiers publics ont fort exalté les preuves de dévouement & de patriotisme qu'ont données à l'empereur les nations autrichienne, hongroise & tyrolienne; la nation bohème veut les égaler.

Tous les jeunes gens riches & bien élevés de la Bohême se sont assemblés pour former un corps de chasseurs volontaires; qui se rendront sur le Rhin pour combattre l'ennemi de la patrie. Ils ne demandent à l'empereur que du plomb, de la poudre & tous les jours une portion de pain. C'est un certain Bruckner, fils du grand baillif de la seigneurie de Valsch, qui a fait cette proposition, qui a été acceptée par sa majesté.

Ce corps portera le titre de *chasseurs volontaires Bohèmes*.

L'arrivée de 60 mille Russes sur le Rhin est de nouveau annoncée par des lettres de Pétersbourg, & l'on assure que le marquis de Chatelet, qui a été extrêmement bien accueilli par l'empereur de Russie, conduira une colonne de ces troupes.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 2 janvier.*

La chambre des pairs a voté, comme la chambre des communes, une adresse au roi pour le remercier de son message & de la communication des papiers relatifs à la rupture des négociations pour la paix. L'opposition n'a eu que 8 voix contre 80. Malgré cette décourageante minorité, le duc de Bedford a annoncé pour le mois de

février une motion pour prendre en considération la nécessité de demander au roi le renvoi de ses ministres.

Le général Ferguson, qui arrive du cap de Bonne-Espérance, a rapporté que les mouvemens qui y avoient été excités par quelques mécontents avoient été promptement calmés, & qu'à son départ la plus parfaite intelligence régnoit entre les Anglais & les habitans.

L'apparition des Français sur la côte d'Irlande fait ici un sujet d'étonnement universel. Les papiers ministériels s'évertuent à qui jettera le plus de ridicule sur cette imprudente tentative; mais les hommes raisonnables ne peuvent concevoir que le gouvernement français ait pu espérer quelque succès d'une pareille expédition, sans s'être assuré d'un parti assez puissant pour être en état de favoriser leur invasion; ou qu'il ait pu être trompé au point de croire qu'il trouveroit en Irlande un assez grand nombre de mécontents, disposés à livrer le pays à la merci d'un peuple que les Irlandais n'ont jamais aimé. Tout ce qui est propriétaire déteste les principes de la révolution française comme une conjuration universelle contre la propriété. Les catholiques, qui y sont comme cinq à un, les détestent comme une conspiration contre le pape, la messe & les prêtres. Les Français ne pourroient être secondés que par deux classes d'hommes: la première composée d'un certain nombre de mécontents comme on en trouve dans tous les gouvernemens, qui aiment les révolutions parce qu'ils n'ont rien à y perdre, & qui sont toujours au service de ceux qui veulent les payer; l'autre classe est celle des brigands qui infestent les parties pauvres de l'Irlande, qui ravagent les campagnes & pillent les villages; encore ceux-ci, qui vivent sur-tout des patates qu'ils volent dans les champs, craindroient-ils qu'une armée étrangère ne vint faire cette récolte pour eux & ne leur laissât rien à glaner.

La flotte qui a mis à la voile de Sainte-Hélène pour aller croiser dans la Manche, sous le commandement du lord Bridport, est composée de deux vaisseaux de 110 canons, quatre de 98, un de 84, sept de 74; & cinq frégates.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 20 nivôse.*

L'aile gauche de l'armée de Sambre & Meuse, qui est commandée par le général de division Ligneville, n'a pris ses cantonnemens qu'en partie, parce que l'arrangement verbal conclu à Neuwied entre les généraux français & autrichiens ne s'étend pas sur le Hundsruck, où il y a même souvent des escarmouches assez vives entre les avant-postes sur les bords de la Seltz. Les généraux français ont concentré beaucoup d'infanterie entre cette rivière. Ces circonstances sont cause que la cavalerie qui devoit aller prendre ses quartiers d'hiver sur la Moselle restera dans les environs de Kreutznach, de Stromberg & de Binkenfeld, à moins qu'il n'y ait une suspension d'armes réelle, ce qui n'est nullement apparent dans les conjonctures présentes. Au surplus, les mêmes lettres du quartier-général de Bonn qui nous donnent ces détails, ajoutent que le général Beurnonville vient d'y annoncer que le directoire exécutif avoit nommé le général Moreau commandant de toutes les armées qui bordent le Rhin depuis Strasboarg jusqu'à Dusseldorf. En conséquence, il retourne à l'armée du Nord, à la tête de laquelle il sera employé la campagne

prochain  
l'armée  
cet arra  
les mili  
que soit  
fardeau  
L'expér  
fondée.

Nous  
viennen  
tonnera  
dans les  
révolte.

Le s  
chef des  
fringem  
frontier

Dans  
pression  
réunis,  
accordés  
pour en  
des aut

cette la  
scandale  
maintien  
bles qu  
le petit  
de les  
perte

tanés p  
nantis  
riches  
valeur.

dont le  
numéra  
territo  
naires  
vernent  
a rappo  
peuple

Kehl  
cette n  
pas en  
matin)

L'en  
Kehl.  
la désér  
cette p

I

Extra

Vous  
ent lie  
les dét  
ment a

prochaine. Le général de division Kléber commandera l'armée de Sambre & Meuse sous Moreau. Au surplus, cet arrangement ne manque pas de censeurs, même parmi les militaires les plus éclairés, qui craignent que quel que soient les talens & le génie du général Moreau, un fardeau aussi grand ne soit au-dessus des forces humaines. L'expérience démontrera si cette critique est bien ou mal fondée.

Nous attendons ici plusieurs corps de cavalerie qui viennent y prendre leurs quartiers d'hiver; on les cantonnera dans les environs de cette ville, principalement dans les villages qui ont montré de la disposition à la révolte.

Le signalement du baron de Moorselle, le principal chef des révoltés qui s'étoient emparés de l'abbaye d'Asfighem, vient d'être envoyé partout, notamment sur les frontières.

Dans la loi rendue par le corps législatif sur la suppression des ordres monastiques dans les départemens réunis, il est dit expressément que les *bons*, territoriaux accordés aux individus réformés, ne pourront servir que pour eux personnellement. Comme les premiers membres des autorités constituées sont les premiers infracteurs de cette loi, nous dénonçons cet agiotage, d'autant plus scandaleux qu'il est exercé par des hommes chargés du maintien de la loi. Voici le fait. Des fonctionnaires publics qu'on nomme, par des négociations sous main avec le petit nombre de moines qui ont accepté ces bons, tâchent de les engager à s'en défaire à raison de 60 pour 100 de perte, et ils profitent du besoin et de la peur de ces infortunés pour les leur arracher à ce prix. Quand ils sont nantis de ces bons, ils soumissionnent de superbes et riches domaines nationaux pour la centième partie de leur valeur. Une abbaye magnifique, située près de cette ville, dont les bâtimens seuls ont coûté plusieurs millions en numéraire, est soumissionnée 130 mille livres en bons territoriaux qui perdent soixante pour cent. Ces friponneries nous ont paru devoir mériter l'attention du gouvernement que l'on trompe indignement sur tout ce qui a rapport à l'esprit, au commerce et aux intérêts du peuple belge.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 19 nivôse.

Kehl continue de se défendre avec vigueur. Il y a eu cette nuit de vives attaques; le feu a été terrible & n'a pas encore cessé jusqu'à ce moment (10 heures du matin).

L'ennemi s'acharne & veut tout tenter pour prendre Kehl. Si nos soldats étoient payés, le découragement & la désertion seroient moins considérable, & ils sauroient cette place, malgré tous les efforts de l'ennemi.

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre particulière écrite de Rochefort, le 8 nivôse.

Vous avez peut-être entendu parler de l'agitation qui eut lieu aux Cayes le 10 fructidor & jours suivans. Voici les détails que j'en ai appris par un particulier nouvellement arrivé de Saint-Domingue.

La commission avoit fait passer des ordres au citoyen Desfourneaux pour mettre en arrestation le nommé Franc, personnage fameux parmi les noirs, & inculpé de plusieurs délits. Comme on le conduisoit à bord de la frégate *l'Africaine*, il parvint à s'échapper & à se retirer chez Augustin Rigaud, frère du général de ce nom.

Unis par les mêmes principes, & sûrs d'un parti nombreux, ils font crier *aux armes*, & se mettent à la tête de leurs affidés. La terreur les précède; tout fuit ou se cache; & Desfourneaux est obligé de se jeter dans un bateau danois qui met incontinent à la voile.

Nous contens de ces succès, Franc & Rigaud aiment les negres de la plaine & les excitent à plusieurs excès contre les blancs. Instruit de ce qui se passe, le général Rigaud revient aux Cayes, amenant avec lui trois mille negres. Ce fut après l'arrivée de ce général que commença le massacre d'environ 60 blancs, dont les propriétés furent pillées. Alors il offrit aux malheureux qui avoient échappé au carnage un asyle chez lui.

S'il faut en croire divers rapports, il paroît que les mulâtres ont un empire absolu sur l'esprit des negres du Sud, & qu'ils dirigent leurs fureurs à leur gré; qu'ils les ont imbus de cette maxime: *que Saint-Domingue est le patrimoine des gens de couleur*.

On dit même qu'ils ne connoissent guere l'autorité de la commission, & qu'ils ont fait succéder à l'amour qu'ils portoient à Southonax, le mépris & la haine.

Quant aux negres des divers points de l'isle qu'occupe l'anglais, on dit qu'ils se battent pour leurs maîtres plus vaillamment que les nouveaux libres, & que les anglais doivent en partie à ce zèle la conservation de leurs conquêtes.

Les habitans de la partie espagnole craignent d'essuyer les mêmes malheurs que les colons français; cette considération & celle de la religion leur feroient préférer la domination anglaise. On se trompe, si l'on compte prendre possession de leur pays sans y envoyer de nouvelles forces d'Europe.

Les excès commis dernièrement aux environs du fort de Paix, sont l'ouvrage des negres des mornes, qui, en criant *vive Southonax, vive Laveaux*, ont brûlé beaucoup d'habitations dont les maîtres ont été assassinés.

Les récits de divers matelots, gens peu capables de farder la vérité, ne laissent plus lieu à douter de l'oppression sous laquelle gémissent le petit nombre de blancs que le malheur retient dans cette malheureuse terre. Partout, disent-ils, on leur prodigue les dénominations les plus injurieuses, & ils sont chaque jour menacés d'une nouvelle proscription.

Tout ce que j'ai pu apprendre de la Guadeloupe, c'est que Hugues y maintient une discipline extraordinairement sévère. Le negre qui ne veut être ni soldat ni ouvrier, est bientôt rayé de la société; la plupart troqueroient volontiers leur nouvelle liberté pour leur ancienne servitude.

De Paris, le 23 nivôse.

Le général Hoche avoit demandé des lettres-de-marque pour deux corsaires, le *Lazare Hoche* & le *Patriote*. Comme ils devoient tous deux lui servir de petits avisos, & qu'ils n'avoient pas paru lors de la réunion de la flotte, on présuinoit qu'ils étoient avec lui. L'un d'eux, le *Patriote*, a fait sur les côtes d'Irlande une

prise portugaise, qui est entrée, le 14, à Morlaix. Le capitaine a déclaré que *le Patriote* étoit encore avec Hoche & Morand de Galles lors de cette capture; qu'au départ de la prise une brume épaisse lui avoit dérobé la vue de la côte & des frégates; mais que la brume s'étant dissipée, il avoit vu, aussi distinctement que l'éloignement pouvoit le permettre, un grand nombre de voiles que l'amiral s'occupoit à rallier,

Le *Suffrein*, dont quelques journaux ont fait un bâtiment de 74, n'est, comme nous l'avons dit, qu'un bâtiment armé en flûte, de 250 tonneaux.

### CORPS LEGISLATIF.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBOY.

Séance du 23 nivôse.

Le directoire exécutif fait passer au conseil un mémoire du ministre des finances sur les moyens d'accélérer & d'assurer la rentrée des contributions.

Le conseil renvoie ce mémoire à la commission des finances.

L'ordre du jour appelloit la suite de la discussion sur la comptabilité nationale. Rouyer rappelle les nombreuses plaintes dont le conseil a si souvent retenti au sujet des vols & des assassinats qui se commettent dans les départemens; il demande qu'on s'occupe du travail sur la gendarmerie. Cette proposition est adoptée. Richard monte à la tribune & présente un projet en un grand nombre d'articles; voici les principaux:

Le nouveau corps de la gendarmerie sera composé ainsi qu'il suit:

25 chefs de division, inspecteurs & ayant le rang de chef de brigade.

50 chefs d'escadron.

100 capitaines.

200 lieutenans.

100 maréchaux-des-logis en chef, à pied.

500 maréchaux-des-logis.

1500 brigadiers.

6500 gendarmes, dont 6 mille montés & 500 à pied.

La gendarmerie nationale sera organisée en 25 divisions, formant ensemble 1500 brigades & 100 compagnies.

Chaque division fera le service de quatre départemens, à raison d'une compagnie par département, à l'exception de la Corse, qui formera seule une division de deux compagnies; & du département de la Seine, qui aura trois compagnies formant division avec celles des trois départemens limitrophes.

Chaque division sera formée de deux escadrons, chaque escadron de deux compagnies, chaque compagnie de douze brigades au moins & de dix-huit au plus; chaque brigade de cinq gendarmes montés, ou de sept gendarmes, dont deux à pied.

Chaque division sera commandée par un chef de division ayant rang de chef de brigade, chaque escadron par un chef d'escadron, chaque compagnie par capitaine, & un, deux ou trois lieutenans; les brigades, un tiers par un

maréchal-des-logis; & les deux autres tiers par un brigadier.

Il sera attaché à chaque compagnie un maréchal-des-logis en chef, réunissant les fonctions de quartier-maître-trésorier & celles de secrétaire-greffier, & un trompette faisant le service de gendarme; il fera partie de la brigade du chef-lieu.

La formation des divisions, & la répartition des individus, seront fixés par le directoire exécutif en raison des localités, de la population & des besoins du service. Il déterminera également l'emplacement & la force des brigades, d'après l'avis motivé de l'administration centrale de chaque département & des chefs de division, d'escadron, & des capitaines de la gendarmerie.

Le directoire exécutif adressera, dans le plus bref délai, au corps législatif l'état général qu'il aura arrêté pour l'emplacement & la force de chaque brigade, ainsi que pour la formation des divisions.

Le directoire exécutif formera le nouveau corps de la gendarmerie nationale, dans les deux mois qui suivront la publication de la présente loi, sur les bases déterminées par le titre premier, & en se conformant aux dispositions ci-après.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 20 nivôse.

Pingeard-du-Limbert propose de rejeter la résolution sur le placement des tribunaux de commerce. Cette résolution, dit-il, tend à consulariser toute la république; elle est contraire à la loi du 19 vendémiaire de l'an 4<sup>e</sup>, qui est l'ouvrage de la commission des onze, qui est sortie, pour ainsi dire, du même cerveau que la constitution. Elle est défavorable pour les commerçans, qu'elle forceroit souvent d'aller chercher à vingt cinq lieues de leur domicile une condamnation de cent livres que leurs voisins obtiendroient dans leur commune même; elle créeroit des tribunaux qui, le plus souvent, seroient sans occupation, enleveroit inutilement à leurs affaires trois cents négocians pour composer ces tribunaux, occasionneroit de nouvelles dépenses pour les salaires des greffiers, huissiers, garçons de bureaux, &c.; elle ne consulte en rien les localités pour le placement de ces tribunaux; elle en accorde à plusieurs départemens qui ont déclaré n'en pas vouloir; elle en refuse à ceux qui en demandent. Elle en donne trois au département de l'Arriège, auquel on suppose de grands besoins, à ce département pour lequel Vadier avoit obtenu en 1791 un tribunal de commerce qui n'a pu parvenir encore à s'organiser, à ce département qui a présenté dans tout le cours de l'an 4, 78 affaires de commerce seulement à juger.

Le conseil rejette la résolution.

*Flore d'Auvergne, ou Recueil des plantes de cette ci-devant Province*; par A. Delarbre, médecin, correspondant des sociétés de médecine & d'agriculture de Paris, professeur de botanique, &c. A Paris, chez Dugour, libraire, rue des Grands-Augustins, n<sup>o</sup> 15, 1797, un volume in-8<sup>o</sup>. Prix, 4 liv. & 5 liv. 10 s. franc de port.